Nations Unies S/PV.4955



# Conseil de sécurité

Distr. générale
28 avril 2004
Français
Original: anglais

## Communiqué officiel publié à l'issue de la 4955e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation à New York, le mercredi 28 avril 2004, à 11 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 28 avril 2004, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu à huis clos sa 4955e séance avec des représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, par M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. »

---

04-32786 (F) 280404 280404